

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

* * * * *

L'an deux Mil vingt-cinq
Le 22 septembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,
Date de convocation : 17 septembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL
Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET – Clément BESSON - Nathalie TROCHU - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : David MENARD – Philippe RIGAUX a donné pouvoir

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance, Mme Nathalie TROCHU le Conseil municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2025
- 2- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 établi par atlantic'eau
- 3- Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 4- Tarifs assainissement 2026
- 5- Ecole publique de Moisdon-la-Rivière, Châteaubriant et Petit-Auverné – frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles
- 6- Secrétariat de la mairie – Renouvellement des postes informatiques
- 7- Demande de subvention Club Alpin - Riaillé
- 8- Dernières décisions
- 9- Affaires diverses

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2024 ETABLI PAR ATLANTIC 'EAU

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport d'activités 2024 ATLANTIC'EAU. Le rapport d'activités est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou sur le site internet d'atlantic'eau à l'adresse suivante :

3. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECouvrABLES

25-09-01

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu du Trésorier une demande concernant un montant resté impayé en 2021 pour respectivement :

1,98 € réf pièce 2021 T-446 revenus des immeubles

Sachant que ces 1,98 € ne pourront plus être recouvrés, (les titres sont inférieurs au seuil des poursuites possibles), il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

❖ D'ADMETTRE la somme de 1,98 € correspondant au détail ci-dessus, en non-valeur à l'article 6541.

Arrivée de David MÉNARD à 20h45

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13

4. TARIFS ASSAINISSEMENT 2026

25-09-02

M. le Maire informe l'assemblée du rapport annuel 2024 communiqué par le service environnement du département de la Loire-Atlantique concernant le suivi de la station d'épuration.

La redevance assainissement ayant notamment vocation à financer les investissements du budget assainissement, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est souhaitable de prévoir une revalorisation des redevances assainissement pour l'année 2026.

Redevance assainissement	€/2025	€/2026
Prix au m3 eau consommée	1,90	1,90
Part abonnement fixe	37,50	37,50
Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés *	72 ,00	72 ,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs	115,00	115,00

**Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m3 à 1,90 €,*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

❖ MAINTIENT les redevances assainissement pour l'année 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

5. ECOLE PUBLIQUE DE MOISDON-LA-RIVIERE, CHATEAUBRIANT ET PETIT-AUVERNE – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

25-09-03

Par mail ou par courrier, les communes nous ont informés du nombre d'enfants résidant à Grand-Auverné et scolarisés à l'école publique de Moisdon-la-Rivière, Châteaubriant et Petit-Auverné ainsi que le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024-2025.

Ecole publique Au fil des Mots à Moisdon-la-Rivière

- Nombre d'élèves : 3 en maternelles de septembre à décembre 2024 puis 1 et 2 en primaire
- Coût de la participation par élève : ● maternelles : 1 227,92 € ● primaire : 430,85 €
- Coût total pour l'année 2024-2025 : 3 071,96 €

Ecole publique de Béré à Châteaubriant

- Nombre d'élèves : 3 en Primaire
- Coût de la participation par élève : 456,57 €
- Coût total pour l'année 2024-2025 : 1 369,71 €

Ecole publique des Aulnes à Petit-Auverné

- Nombre d'élèves : 1 en Primaire de septembre à décembre
- Coût de la participation par élève : ● Primaire : 403,80 €
- Coût total pour l'année 2024-2025 : 403,80 €

TOTAL : 4 845,47 €

Il est rappelé que les articles L212-8 et R212-21 du code de l'éducation définissent les cas dans lesquels les communes de résidence doivent contribuer financièrement auprès des communes d'accueil à la scolarisation d'un élève résidant hors de sa commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

❖ ACCEPTE de verser le montant de la participation aux frais de fonctionnement des élèves résidant à Grand-Auverné et scolarisés à l'école publique de Moisdon-la-Rivière, Châteaubriant et Petit-Auverné pour l'année 2024-2025 à savoir 4 845,47 €.

❖ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

❖ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

6. SECRETARIAT DE LA MAIRIE – RENOUELEMENT DES POSTES INFORMATIQUES	25-09-04
--	-----------------

Monsieur le Maire informe que Microsoft annonce la fin prochaine du support de windows 10. Cette échéance marque la fin des mises à jour de sécurité, exposant les postes non migrés à des vulnérabilités accrues face aux cyberattaques.

Avec la fin du support windows 10, il est donc essentiel d'anticiper dès aujourd'hui la migration vers Windows 11. Cette transition n'est pas seulement une mise à jour technologique, mais une opportunité pour renforcer la sécurité des équipements et optimiser le processus de travail.

Les postes informatiques avaient été changés début 2020 et sont donc trop anciens pour garantir la compatibilité avec windows 11, les applications et la performance optimale.

Une proposition commerciale a été faite par Berger Levrault afin de procéder au renouvellement des 2 postes informatiques détaillée comme suit :

- Matériel : 1921,00 € HT
- BL SYSTEM CAR optimum : Abonnement de 12 mois reconductibles tacitement – 798 € HT

- Prestation – forfait paramétrage à distance : 321 € HT
- Option – Mise en service BL SYSTEM CAR : 870 € HT

Soit un montant total de 3 040,00 € HT hors option

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- ❖ ACCEPTE le devis Berger Levraut pour le renouvellement de deux postes informatiques pour le secrétariat de la Mairie pour un montant de 3 040,00 € HT hors option.
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition commerciale.

7. DEMANDE DE SUBVENTION CLUB ALPIN – RIAILLE
--

25-09-05

Par mail en date du 7 août 2025, le Club Alpin Français de la Vallée de l'Erdre sollicite une subvention pour l'année 2025.

Le club compte 5 licenciés habitant la commune dont 2 sont mineurs.

Etant donné la demande tardive, le conseil municipal indique que l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 a été votée en mars et que l'enveloppe a été utilisée. Il indique que la demande pour l'année 2026 devra être faite au plus tard le 31 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ❖ DECIDE de ne pas verser de subvention pour l'année 2025 au Club Alpin Français de la Vallée de l'Erdre.

8. DERNIERES DECISIONS – DIA

25-09-06

Vu l'article L 2122 du CGCT

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation, Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit,

DIA – 1, le Bois : la commune renonce à son droit de préemption.

DIA – 7, la Grée : la commune renonce à son droit de préemption.

DIA – Pièce du Bourg : la commune renonce à son droit de préemption.

9. DERNIERES DECISIONS – SIGNATURE DEVIS ET ACHAT MATERIEL

25-09-07

Vu l'article L 2122 du CGCT

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation, Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit,

Extension du lotissement de la Censive – signature d'un devis de l'entreprise HERVÉ pour un montant de 2 400,00 € TTC pour la reprise des tabourets EP et EU.

Panneaux de signalisation : Signature d'un devis Self signal pour un montant de 1 286,69 € TTC.

Mobiliers Urbains : Achat d'une table marron pour le terrain des sports, d'un banc pour la mairie pour un montant de 1 502,52 € TTC et d'une clôture pour la salle l'Asphodèle d'un montant de 983,14 € TTC à Espace Créatic – Puceul.

10. AFFAIRES DIVERSES

Commerce ambulant : Une demande verbale de la PO'z Krampouezh a été faite auprès de Monsieur le Maire pour l'installation d'un commerce ambulant (crêpes et galettes) le jeudi soir à compter du 9 octobre 2025. Une banderole a été installée sur la place de l'Eglise.

Sécurisation de l'Eglise : A la suite de travaux réalisés sur la toiture et au niveau du clocher par l'entreprise CHERRUAULT le 15 septembre 2025, différentes fissures sont présentes au niveau du clocher ce qui a provoqué des infiltrations, et il a également été constaté que des blocs de pierres menaçaient de se décrocher. Par conséquent, il a été demandé au gardien en charge des cloches d'arrêter celles-ci pour le moment afin d'éviter les vibrations provoquées par leur tintement.

Au vu du constat, un arrêté municipal a été pris le 16 septembre 2025 portant interdiction d'accès et mise en place d'un périmètre de sécurité du clocher de l'église Saint-Pierre et Saint Paul.

Un diagnostic va être établi avec un drone afin d'évaluer les travaux à réaliser pour la mise en sécurité.

Carrières du Grand-Coiscault – Vallons de l'Erdre : Ouverture d'une enquête publique du 6 octobre 2025 à 9h00 au 7 novembre 2025 à 17h00, demande formulée par la Sté Dragages d'Ancenis en vue du renouvellement et l'extension de la carrière du Grand-Coiscault sur la commune de Vallons-de-l'Erdre ainsi que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vallons-de-l'Erdre – avis à donner au prochain conseil municipal

Permis BELENOS : Monsieur le Maire indique avoir eu une réunion avec les maires des communes concernées par la demande de permis minier BELENOS sur le territoire. Une autre réunion est également programmée le lundi 29 septembre 2025.

Repas des aînés : le repas aura lieu le 11 octobre 2025 et sera animé par Lola DELAUNAY, habitante de la commune.

Dates des prochains Conseils Municipaux :

Lundi 13 octobre 2025 à 20h30

Lundi 17 novembre 2025, 8 décembre 2025 à 20h00

Séance levée à 22h20

A Le Grand-Auverné, le 23 septembre 2025

Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD

La Secrétaire de Séance
Nathalie TROCHU